

Voirie - Marchés 1990 d'acquisition de fournitures nécessaires à l'entretien et la signalisation des chaussées

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Il convient de prendre les dispositions nécessaires pour assurer en 1990, l'approvisionnement du Service Voirie-Circulation en fournitures destinées à l'entretien et la signalisation des chaussées de la commune.

La fourniture de bétons, de bordures de trottoirs, de granulats calcaires, de matériel de signalisation verticale, lumineuse, horizontale, fera l'objet de marchés à commandes après appel d'offres ouvert.

Pour la fourniture d'enrobés, la procédure retenue, en raison de la fabrication de ces produits par une seule usine de la région, sera celle du marché négocié à commandes en application de l'article 312 bis 2^{ème} du Code des Marchés Publics.

Pour la fourniture d'émulsion de bitume, le marché passé en 1988 comportant une clause de tacite reconduction, un avenant sera établi avec le fournisseur pour la campagne 1990.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et signer les marchés à intervenir, ainsi que les ordres de services ou avenants éventuellement nécessaires, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1990.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte , à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.